

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013  
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05  
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05  
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude  
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25  
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

### EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**OIN Bordeaux-Euratlantique - ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier - Accord de la  
Communauté Urbaine sur le programme des équipements publics de la ZAC -  
Accord**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Zone d'Aménagement Concerté Bordeaux Saint Jean Belcier a été créée par arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2013.

Cette ZAC constitue le premier volet opérationnel de l'Opération d'Intérêt National Euratlantique instituée par décret du 5 novembre 2009 sur les communes de Bordeaux Bègles et Floirac.

Au sein de ce territoire, l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Bordeaux Atlantique est compétent pour conduire et autoriser en lieu et place des collectivités compétentes les actions et opérations d'aménagement nécessaires à la mise en œuvre du projet.

La ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier poursuit les objectifs suivants :

- le développement d'une offre de logements diversifiés et variés permettant une meilleure mixité sociale et fonctionnelle sur ce territoire,
- la réalisation d'un quartier d'affaires de niveau européen autour d'une offre de transport en pleine expansion et d'une nouvelle centralité métropolitaine autour de la gare,
- la mutation de friches urbaines et ferroviaires et de terrains aujourd'hui peu valorisés
- la valorisation du cadre de vie et du paysage, par notamment la reconquête des Berges de Garonne et l'ouverture des quartiers sur le fleuve,
- la promotion de nouvelles mobilités grâce à un plan de déplacement conjuguant déplacements d'agglomération et de proximité, individuels et collectifs, motorisés et actifs,
- la construction d'équipements de proximité pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.

Le projet urbain s'appuie sur le plan guide élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pilotée par l'agence Reichen et Roberts et Associés.

Ce plan guide permet de développer un programme de construction de :

740 000 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher environ répartis comme suit :

- 285 000 m<sup>2</sup> de bureaux,
- 290 000 m<sup>2</sup> de logements (35% de logements locatifs sociaux, 20% de logements en accession sociale, 35% de logements en accession libre),
- 15 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités,
- 15 000 m<sup>2</sup> de commerces,
- 45 000 m<sup>2</sup> d'hôtels,
- 70 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics et collectifs,
- 28 000 m<sup>2</sup> d'équipements de santé.

Afin d'accompagner le développement de ce nouveau quartier qui devrait accueillir à terme environ 11 000 habitants, l'EPA s'engage dans un ambitieux programme d'équipements publics rendus nécessaires par l'opération.

Conformément à l'article R311-6 du code de l'urbanisme, l'EPA aménageur de la ZAC assurera la maîtrise d'ouvrage des équipements rendus nécessaires par l'opération à l'exception des équipements liés à la collecte (bacs de collecte du verre et Eco-point sous maîtrise d'ouvrage CUB), des parkings publics sous maîtrise d'ouvrage de ParCUB, des équipements de petite enfance et de la piscine sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bordeaux.

Certains de ces équipements seront à leur livraison remis à la Communauté Urbaine qui en assurera la gestion dans le cadre de ses compétences de droit commun.

Suite à l'avancement des études d'avant projet de la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier, et conformément aux dispositions du protocole cadre Bordeaux Saint Jean Belcier, la Communauté Urbaine et l'EPA se sont accordés sur un principe de transfert de propriété et de gestion des équipements publics ci-joints :

- le nouveau pont Amédée Saint Germain – Armagnac,
- le réaménagement de la tête du pont Saint Jean,
- le boulevard des frères Moga,
- l'ensemble des nouvelles voiries ouvertes à la circulation,
- les infrastructures des Transports en Commun en Site Propre,
- le parc des berges,
- le mail du pont du Guit vers la Gare,
- les ouvrages d'assainissement,

- le réseau de chaleur.

Les modalités de financement de l'ensemble des équipements de la ZAC Saint Jean Belcier ont été formalisées dans le cadre du protocole cadre Saint Jean Belcier et du protocole sur l'aménagement des berges de Garonne approuvés par le Conseil de Communauté du 22 juin 2012.

En ce qui concerne le réseau de chaleur, les modalités de financement sont conformes aux termes de la délibération n°2013/0783 approuvée par le Conseil de Communauté du 25 octobre 2013.

En ce qui concerne les trois parcs publics de stationnement Amédée Saint Germain, Jardin de l'Ars et Abattoirs, les modalités de financement, de maîtrise d'ouvrage et de propriété future sont conformes aux termes de la délibération n°2013/0195 approuvée par le Conseil de Communauté du 22 mars 2013.

Conformément à l'article R311-7 du code de l'urbanisme, la Communauté urbaine est appelée en tant que futur gestionnaire de ces équipements à se prononcer sur le principe de réalisation, d'incorporation dans son patrimoine, de gestion et d'entretien futur des futurs équipements relevant de la compétence communautaire et réalisés par l'EPA, conformément aux normes communautaires.

Les modalités de remise d'ouvrage, de transfert de propriété et de classement dans le domaine public ont été arrêtés dans le cadre des protocoles sus-nommés, lesquels seront joints au programme des équipements publics de la ZAC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que les équipements relevant de la compétence communautaire sont réalisés par l'EPA dans le cadre de la ZAC Saint Jean Belcier,

**CONSIDERANT** que ces équipements relèveront après leur remise par l'aménageur de la gestion de la Communauté Urbaine,

**VU** le Code Général des Collectivités locales,

**VU** le Code de l'Urbanisme et en particulier son article R311-7,

**VU** le décret ministériel n°2010-306 portant création de l'EPA Bordeaux Euratlantique,

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2013 portant création de la ZAC Saint Jean Belcier,

**VU** la délibération n°2012/0377 approuvant le protocole cadre Saint Jean Belcier,

**VU** la délibération n°2012/0378 approuvant le protocole d'aménagement des Berges de Garonne,

**VU** la délibération n°2013/195 approuvant les modalités de financement, de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation future des parcs publics de stationnement,

**VU** la délibération n°2013/0783 approuvant la création d'un service publics de chauffage urbain pour le réseau de chaleur Saint Jean Belcier alimenté par l'UIOM de Bègles,

**VU** le projet de programme des équipements publics de la ZAC Saint Jean Belcier ci annexé,

## **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : la Communauté Urbaine donne son accord au projet de programme des équipements publics de la ZAC Saint Jean Belcier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre. Les élus socialistes bordelais s'abstiennent.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>16 JANVIER 2014</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 16 JANVIER 2014</b></p>
--

M. MICHEL DUCHENE